



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 13/06/2023

DLB 2023/593

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle de la Bergerie d'ABEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 07/06/2023

Affichage de la convocation : 07/06/2023

Etaient Présents :

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Sandrine DENIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Rémy GLOMOT, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Jean-Yves LE BOZEC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michelle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Joséphine GROLEAU représentée par José BELMONTE, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE, Alain SICILIANO représenté par Stéphane BOYER.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Didier GROUSELLE, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, Véronique REY, Joël RIES, Thierry ROQUE, Gaby RUIZ, Nicole SAUSSOL, Edgar SICARD, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Présentation du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2022

En 2022, la population INSEE s'élève à 138 729 habitants (138 538 en 2021). Elle est donc considérée comme stable (+0,14%), ce qui ne reflète pas l'attractivité de notre territoire. Les indicateurs de ce rapport annuel sont calculés sur cette population et non sur la population DGF (183 821 habitants, soit 32,5% de plus que la population INSEE de référence).

En 2022, **130 274 tonnes** de déchets ménagers et assimilés (130 511 en 2021) ont été collectées dont 61 174 tonnes d'ordures ménagères et assimilées (+8,9%) et 69 100 tonnes de déchets occasionnels (-3,8%). Le tonnage 2022 traité s'élève à 131 699 tonnes en intégrant les apports directs des professionnels.

COLLECTE :

- **DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES** (+8,9% par rapport à 2021)

47 476 tonnes d'Ordures Ménagères ont été collectées (+10% par rapport à 2021), en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV). Ce qui représente en 2022 : **342,2 kg par an et par habitant** (+9,9 % par rapport à 2021).

Cette augmentation peut s'expliquer par la relance de la consommation post-COVID et le fait que la population INSEE stagne.

Le pourcentage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dans les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) reste stable (77%) alors que la loi AGECC 2020 (Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire) vise à réduire leur part. Ces OMR stockées dans l'ISDND de Paprec à Montblanc impactent directement le montant de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP) payé par le SICTOM selon le principe du « pollueur/payeur ».

- **DES BIODÉCHETS**

210 tonnes de biodéchets ont été collectées sur 17 communes du territoire en collecte séparée :

-> En bacs individuels depuis 2018/2019 pour les quartiers résidentiels, les cantines et établissements des 13 premières communes.

-> En bornes d'apport volontaire depuis 2022 pour les centres-villes de ces communes et pour 4 nouvelles communes. (Une 5^{ème} est équipée en décembre pour une mise en service en janvier 2023). Traités par le Syndicat Centre Hérault, les biodéchets collectés sont valorisés de façon organique, permettant de produire du compost à destination de l'agriculture locale, dans un **cercle vertueux de valorisation**.

9,5 tonnes de biodéchets ont été détournées et valorisées sur place :

En décembre 2021, Saint Nazaire de Ladarez a été commune pilote avec 3 sites de compostage partagé, ce qui représente 9,5 tonnes de biodéchets valorisés sur place. En 2022, 4 autres communes ont été enquêtées sur les différentes solutions de valorisation des biodéchets : Roquessels met en service son composteur partagé le 07 décembre 2022.

- **DES RECYCLABLES SECS** (+5,7% par rapport à 2021)

13 488 tonnes de recyclables secs ont été collectées, soit **97,2 kg par an et par habitant**. En 2022, on constate un geste de tri plus important qu'en 2021, tant en volume que rapporté à l'habitant **+5,7 %**.

Les emballages et papiers sont davantage triés : **7 121 tonnes** sont collectées dans les **bacs jaunes** (+ 8,9%), soit **51,3 kg/habitant** (contre 47,2 kg/an/habitant en 2021).

Cette amélioration est due à la communication sur l'Extension des Consignes de Tri, obligatoire pour tous les territoires au 1^{er} janvier 2023. Les usagers ont appliqué avant la date l'élargissement des consignes, le geste de tri étant différent selon les territoires. Cette augmentation est cependant compensée par l'augmentation des erreurs de tri et du taux de refus.

Le verre reste **bien trié** sur notre territoire : **6 367 tonnes** via les Points d'Apport Volontaire, soit **45,9 kg par an et par habitant** (+ 2,1 % par rapport à 2021). Associé au geste solidaire de lutte contre le cancer, il a permis d'allouer en 2022 une subvention de 16 000 € à la Ligue contre le cancer.

- DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2022, la fréquentation des déchèteries continue à augmenter mais dans une proportion bien moindre (+3%) alors que les tonnages de déchets occasionnels déposés diminuent (-3,8%). Depuis les confinements de 2020 et 2021, aller en déchèterie est un geste bien inscrit dans les habitudes des particuliers mais les tonnages collectés diminuent en raison de l'atténuation de la vague post-COVID.

En 2022, cette diminution des tonnages est constatée **pour l'ensemble des filières**, à l'exception des **cartons** des professionnels (+8,5% et dépôts gratuits) et des **déchets verts** (+5,8%) qui sont le flux le plus important (35% des dépôts).

Une nouvelle filière en 2022 : le plâtre

La valorisation de ce déchet vient en **diminution du tonnage des encombrants** qui finissent enfouis et représentent **22% de l'ensemble des dépôts**.

Proposée depuis mai, cette filière, « **Recygypse** » a déjà permis de valoriser 901 tonnes en 8 mois. A noter que si la fréquentation des professionnels enregistrés auprès du SICTOM reste en hausse par rapport à 2021, elle ne retrouve pas les niveaux de 2016 ou 2017.

- PRÉVENTION, RÉDUCTION DES DÉCHETS (PLPD)

15,32% des foyers du territoire sont équipés de **composteurs individuels** et de **lombricomposteurs**, ce qui représente plus de **500 tonnes de déchets détournés**.

Les premiers sites de **compostage collectif** installés à **Saint Nazaire de Ladarez** ont permis de **détourner 9,5 tonnes de biodéchets** qui ont été valorisés sur place. **Roquessels** a mis en service son **composteur partagé** le 7 décembre 2022.

Les actions de prévention du PLPD ont permis de détourner environ 96 tonnes en 2022. L'estimation des volumes détournés reste cependant très difficile.

TRAITEMENT :

VALOHE, unité de traitement par bio-stabilisation mise en service mi-2019, **traite 100% des ordures ménagères**, soit 48 901 tonnes. 35 789 tonnes ont été mises en balle et enfouies à l'ISDND mitoyen de COVED-PAPREC et 865 tonnes ont pu être retirées et valorisées via les filières de recyclage.

Le **Centre de tri** de Pézenas a traité **100% de la collecte des bacs jaunes et les cartons des professionnels** déposés en déchèteries. Malgré l'obsolescence de l'équipement, **9 480 tonnes ont été triées**. Pour répondre à l'obligation d'Extension des Consignes de Tri (ECT), le SICTOM et 6 collectivités voisines* et partenaires sont regroupées au sein de la SPL OEKOMED pour la construction du centre de tri de Saint-Thibéry mis en service en 2023.

Avec ses investissements en matière d'équipements, le SICTOM confirme son autonomie en traitant dans ses unités les déchets du territoire et limitant son bilan carbone.

**Agglo Béziers Méditerranée, Sète Agglopolo Méditerranée, Centre Hérault, Domitienne, Sud Hérault, Grand Orb.*

INVESTISSEMENTS :

En 2022, les principales dépenses d'Investissement s'élèvent à 6 677 790 €.

L'investissement phare réalisé en 2022 est la réfection du **Quai de Transfert d'Agde**. Les travaux de modernisation des accès en déchèteries avec la mise en place du contrôle d'accès ont commencé en octobre 2022 et se poursuivent sur 2023.

RECETTES :

La Redevance aux professionnels (RS) augmente avec la fin des périodes de confinement de 2020 et 2021. Elle correspond à une augmentation du service fourni, le SICTOM ne facturant que sur service fait.

La revente de matériaux a généré 1 901 000 € en 2022. Le 1^{er} semestre s'est déroulé dans des conditions de revente de matière extrêmement favorables. La crise économique mondiale et la guerre en Ukraine ont généré un fléchissement des cours au 2^{ème} semestre RE2022. Ces reventes viennent en **atténuation** du coût de gestion, par flux, mais ne constituent pas une recette nette.

Le montant des participations des EPCI s'élève en 2022 à 29 632 406 €.

RESSOURCES HUMAINES au service du projet :

Les dépenses de personnel s'établissent à 13 574 690 € (+3,9 % par rapport à 2021). Elles représentent 36,57% des dépenses de fonctionnement. Avec 248 agents permanents (hors remplacements, saisonniers, contrats de projet et de qualification), 91,5% sont de catégorie C et 76% sont des hommes.

ACTEUR ENGAGÉ DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : sensibilisation aux bonnes pratiques

221 animations ont été réalisées auprès de **5 525 enfants**. L'animation « Je trie en classe » (inscrite au contrat d'objectifs CITEO) a été la plus réalisée. Elle a permis d'expliquer aux enfants l'Extension des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2023.

La présence sur les **réseaux sociaux** a confirmé l'importance d'une communication de proximité au regard des évolutions de tri, de modalité de collecte et d'accès en déchèteries. Le nombre d'abonnés à la page Facebook a augmenté de 43%. En décembre 2022, 2 campagnes sponsorisées sur l'Extension des Consignes de Tri ont permis de toucher 59 905 usagers et généré 9 893 interactions.

Ces communications ont été soutenues par actions sur le terrain des éco-ambassadeurs qui ont réétiqueté la totalité du parc des bacs jaunes avec les consignes de tri applicables au 1^{er} janvier 2023. Pour être au plus proche des usagers et expliquer concrètement les bons gestes de tri, des cafés-tri ont été lancés en partenariat avec les communes.

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2022.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2022.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par
Sébastien FREY
Président



SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 16/06/2023 et de sa publication le 16/06/2023

A Nézignan l'Évêque, le 16/06/2023

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr